



fCOMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 7 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le Mercredi sept février à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	exc	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	X
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	exc
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

1 procuration : Mme Agnès PUTHINIER donne procuration à M. Stéphane MILAVEAU

1 procuration : Mme Véronique SERMONDADAZ donne procuration à Mme Isabelle COINE

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS – Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

En préambule : Compte-rendu du 8 novembre 2017, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Point n°1 : Travaux en cours

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours de réalisation : la rénovation de la maisonnette, Place du Champ de Foire, se poursuit. Après la restauration de la toiture réalisée pour l'essentiel, par M. Valentin GONCALVES, adjoint technique recruté en renfort, ce dernier procède actuellement au décapage du sol intérieur de la maisonnette en prévision de faire les chapes en béton.

Un second chantier se poursuit également dans un logement vacant qui méritait un rafraîchissement, notamment dans la cuisine et la salle de bain. Des équipements sont prévus pour améliorer l'appartement. Ce logement pourrait être remis en location fin février, compte tenu de l'avancée du chantier.

Point n°2 – Extension de la Maison de santé

Monsieur Thierry AUDOUIN informe l'assemblée que la consultation des entreprises est commencée depuis le 2 février et durera jusqu'au 26 février à 17h00. La mise en ligne du marché et la parution des annonces légales dans la presse sont des mesures conformes aux règles des marchés publics. L'ouverture des plis aura lieu au terme de la publication, dans la semaine du Lundi 26 février au Vendredi 2 mars 2018 en présence de la commission d'Appel d'offres. La date n'a pas été fixée à ce jour. Dans la continuité, l'analyse des offres sera effectuée par le cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre et à l'issue du résultat final, un courrier sera envoyé à chaque entreprise qui aura postulé, soit pour leur notifier le marché, soit pour les en remercier.

Les demandes d'aides sont à instruire avant le 15 février 2018. Il convient de modifier le plan de financement de l'extension comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES				
Travaux HT		543 000 €		
Maîtrise d'œuvre – honoraires HT		43 440 €		
TOTAL HT		586 440 €		
RESSOURCES				
Origines	Dénomination	HT	%	Observations
ETAT	DETR	191 970		Acté
REGION	Subvention	96 000		Acté
DEPARTEMENT	Subvention	177 000		En cours d'instruction
Autres				
TOTAL aides publiques		HT	464 970	79.29
Emprunt	15 ans	121 470		
Ressources propres				
TOTAL Général		HT	586 440	100

Le Conseil municipal adopte le plan de financement de l'extension de la maison de santé, à l'unanimité.

Afin d'obtenir un montant plus important de l'aide départementale, il est possible d'opter en faveur de la globalisation des aides. C'est en cela que la Commune décide d'opter. Le calcul, jusqu'ici de 30% d'un plafond de 300 000 €, passe alors à 30 % du montant total HT avec une contrainte, celle de ne pas demander une aide similaire, dans les 2 années à venir. Cette mesure étant plus avantageuse, elle a été retenue par Monsieur le Maire.

Monsieur Thierry AUDOUIN propose à l'assemblée de créer dès maintenant et en prévision du démarrage du chantier, une commission qui suivra avec attention les travaux d'extension de la maison de santé. Les élus suivants se sont montrés intéressés :
Raynald GUIRIEC, Annie GAUMET, Gérard BARROY, Marc SIGNORET, Stéphane MILAVEAU et Thierry AUDOUIN.

• **Restaurant de Terroir**

En ce qui concerne le second projet 2018, la création d'un restaurant de terroir, Monsieur le Maire propose de voter un nouveau plan de financement qui permettra de compléter la demande de subvention, à déposer avant le 15 février. L'estimation du projet est portée à 404 899 € HT travaux et honoraires maîtrise d'œuvre.

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES				
Travaux HT		377 816 €		
Maitrise d'œuvre – honoraires HT		27 083 €		
TOTAL HT		404 899 €		
RESSOURCES				
Origines	Dénomination	HT	%	Observations
ETAT	DETR et FSIL	180 786		0,79 coefficient de solidarité
REGION	Suvbention			
DEPARTEMENT	Amélioration énergétique des bâtiments recevant du public et bois-énergie	90 000		
ETAT	Réserve parlementaire	40 000		
Communauté de communes	Fonds de Concours	12 000		
TOTAL aides publiques		322 786	79,72	
Emprunt	15 ans	82113		
Ressources propres				
TOTAL Général		404 899	100	

Le Conseil municipal adopte le plan de financement de l'aménagement d'un restaurant de terroir, à l'unanimité.

Point n°3 : École

Madame Corinne COUPAS informe le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château qu'à la rentrée prochaine, les écoles reprendront le rythme de 4 jours d'école par semaine. Les parents d'élèves y sont favorables à 75 %, selon un questionnaire réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais. Cette décision a été actée le 20 décembre 2017 en Conseil Communautaire qui a donné lieu à la délibération n°2017-103 ; de ce fait, l'EPCI sollicite le transfert de la compétence « accueil de loisirs extrascolaire ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de transférer cette compétence, en complément de la compétence « Ecole », confié en avril 2013. Les résultats du questionnaire adressé fin septembre 2017 aux familles des enfants scolarisés sur le territoire du Pays de Tronçais selon lesquels les parents déclarent qu'ils souhaitent la création d'un accueil de loisirs extrascolaire, dont la fréquentation prévisionnelle au vu des déclarations des parents serait la suivante :

- Mercredi matin : 93 enfants,
- Mercredi après-midi : 70 enfants,
- Vacances de Toussaint : 96 enfants,
- Vacances de Noël : 75 enfants,
- Vacances de février : 100 enfants,
- Vacances de Pâques : 101,
- Mois de juillet : 107 enfants,
- Mois d'août : 88 enfants

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château décide, à l'unanimité, de transférer la compétence « accueil de loisirs extrascolaire » à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Pour répondre à la demande formulée par les parents d'élèves, Mme COUPAS explique que la Communauté de Communes dont elle est présidente, a décidé d'accueillir les enfants dans le gîte

de groupe à Saint-Bonnet-Tronçais, après quelques travaux de mise aux normes effectués, durant les petites et les grandes vacances, en journée ou par ½ journée. L'accueil se fera de 7h00 à 19h00 à partir de septembre 2018. La priorité sera donnée aux enfants des familles résidant dans le Pays de Tronçais. Ils seront encadrés par un personnel qualifié qui avait été recruté pour répondre aux besoins des TAP (Temps d'activités périscolaires), ce qui leur permettra de conserver leur emploi, après la suppression des TAP. Le coût est basé sur le revenu des familles et le barème CAF. Le transport ne sera pas pris en charge.

Mme COUPAS précise qu'un deuxième questionnaire sera diffusé afin d'affiner les besoins. Mme COUPAS explique que désormais, les prestations liées aux repas de cantine feront l'objet d'un marché public. A l'issue de cette consultation, la Communauté de Communes pourrait inclure le portage de repas, elle engagera une réflexion sur cette faisabilité, le moment venu.

Centre Social de Meaulne

Le portage des repas est une des missions du Centre Social. La participation communale auprès du Centre Social du Pays de Tronçais et Val de Cher est reconduite en 2018, elle s'élève à 2 euros par habitants.

Sortie scolaire

Mme COUPAS rappelle que Mme DEVAUX, Directrice de l'école élémentaire, avait fait un courrier en novembre dernier afin d'informer la municipalité de la réalisation d'un voyage scolaire de 2 jours sur le site de LASCAUX. La dépense s'élèverait à 9 200 euros pour 78 élèves, des classes allant du CP au CM2.

Bien que les parents d'élèves et la coopérative scolaire multiplient les actions afin de réunir les fonds nécessaires, il manque, à la date du présent conseil, 2 000 € en caisse, pour valider le budget. La municipalité décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 1 000 € en faveur de la Coopérative Scolaire. M. AUDOUIN, chargé de la Commission des Associations, précise que s'il leur manquait 500 € au terme du montage de l'opération, la commune les verserait, en supplément, afin de leur permettre de réaliser la sortie.

Le Conseil Municipal salue l'initiative de la Directrice.

Point n°4 : Communauté de Communes

Transfert de la compétence « équipements sportifs d'intérêt communautaire » à la communauté de communes

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal de la nécessité de diversifier l'offre d'activités sportives et de loisirs sur le territoire de la communauté de communes, que la forêt de Tronçais fait partie des très rares forêts domaniales de France à avoir obtenu le label « forêt d'exception » et que le Pays de Tronçais dispose de réels atouts pour l'installation d'un parcours permanent de course d'orientation.

De ce fait, il demande à ce que soit transféré la compétence « Equipements sportifs d'intérêt communautaire » à la Communauté de Commune du Pays de Tronçais.

L'assemblée délibérante, accepte à l'unanimité.

Point n°5 : Point Ressources humaines

Suite à la procédure de recrutement, Madame Corinne COUPAS informe les élus que Monsieur Nicolas CORMIER a été embauché en date du 1^{er} janvier 2018 au sein de l'équipe technique. Il intègre la fonction publique après deux ans au sein de l'équipe en agent non titulaire.

M. Jean-Michel JACQUET a fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2018, après, près de 35 années d'activité. A cette occasion, la municipalité souhaite lui rendre un hommage en organisant une cérémonie de départ, le 23 février à 18h00 à la maison des Chaumes.

De ce fait, l'équipe est actuellement composée de Xavier GOHLER, Nicolas CORMIER, Valentin GONCALVES qui a été recruté pour faire face à un accroît d'activité et de Claude ROGER actuellement arrêté depuis fin novembre 2017.

Madame COUPAS informe l'assemblée que des fiches de poste sont en cours de rédaction et que Monsieur le Maire procédera très prochainement à la notation des agents. C'est à cette occasion que les fiches de poste seront remises aux intéressés afin d'être validées par les deux parties (Commune/Employés).

Point n°6 : Fleurissement

Madame Bernadette ACCOLAS informe les élus que Monsieur le Maire, Mme Annie GAUMET et elle-même se sont rendus à l'hôtel du Département de l'Allier le 29 janvier dernier, à l'occasion de la cérémonie des villes et villages fleuries. La Commune s'est vue remettre un très beau livre en récompense de la Première fleur. Mme ACCOLAS précise que c'est un bel encouragement. Par contre, l'aventure se poursuit puisque la première fleur est remise en jeu en 2018. C'est un challenge pour toute l'équipe en charge du fleurissement, celui de maintenir le niveau de fleurissement voire de l'améliorer.

Mme ACCOLAS explique que lors de la réunion travail de la commission en octobre, plusieurs orientations ont été définies et qu'il faudra nécessairement suivre la programmation pour arriver au résultat escompté.

Elle précise qu'une habitante a demandé, à la fois, une amélioration sur le parvis de l'église afin d'égayer l'endroit et de repeindre le portail de l'église (élément classé aux Monuments Historiques). Mme Bernadette ACCOLAS est favorable au fleurissement et propose de placer une vasque sur le parvis. Pour le Portail, l'adjoint en charge des travaux le notifie.

Elle informe avoir procédé, tout comme l'an passé, à la consultation de plusieurs fournisseurs pour obtenir des prix sur les fleurs et le terreau. A l'issue de la consultation, commande sera passée.

Monsieur le Maire précise que l'agent chargé des espaces verts, M. Xavier GOHLER sera davantage disponible en 2018 pour remplir sa fonction. Il était souvent occupé à la réalisation de travaux d'assainissement en binôme. Ces travaux sont terminés.

Un petit bémol, le jardin destiné aux écoles est laissé à l'abandon. C'est regrettable précise Mme ACCOLAS, cette démarche avait été appréciée par le jury départemental. Il convient de réfléchir à sa nouvelle utilisation. Pourquoi ne pas le mettre à disposition ? ou en faire une jachère fleurie ? C'est à réfléchir.

Point n°7 : Repas de l'Amitié

Madame Annie GAUMET, responsable de la Commission des affaires sociales, rappelle que le repas de l'amitié aura lieu dimanche 11 février à midi et qu'à cette occasion, comme tous les ans, les élus et les bénévoles assureront le service et l'entretien de la salle des fêtes. Rendez-vous à 11h30. Une fois de plus, les personnes de plus de 70 ans se sont inscrites en grand nombre puisqu'on comptabilise 150 personnes. La Municipalité en est particulièrement satisfaite. Tout a été préparé avec minutie. Le thème est « l'école d'antan ». Belle journée en perspective. Le CHS a prévu d'offrir à chaque convive une primevère, la municipalité leur est très reconnaissante et les remercie.

Point n°8 : Voirie Programme des investissements 2018

M. Stéphane MILAVEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, chargé de la Voirie communautaire, annonce les routes et chemins qui feront l'objet d'une réfection en 2018, mesure décidée en réunion communautaire.

Les grands travaux de voirie auront lieu sur 6 communes 2018 et 6 autres, en 2019. Il ne s'agit pas de « bouchage » de trous mais de réfection, en enrobé. Toutes les communes seront concernées, à partir du printemps 2018. Pour Ainay-le-Château, la rue « Jappe Chien », longeant le lotissement des Saulniers, est totalement endommagée par le passage des camions lors de la construction du lotissement. C'est une priorité.

Ensuite, ce sera la rue de Salvart : les travaux commenceront du Square Chambon jusqu'au lieu-dit Grandvaux. Monsieur le Maire précise que ce n'était pas possible de procéder à la réfection plus tôt car cette rue a fait l'objet d'enfouissement de lignes Telecom et EDF l'année dernière.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que M. Patrick GALOIS, technicien de l'ATDA, et lui ont projeté d'inclure le Champ de Foire dans les réfections de voirie ; les travaux auront lieu des platanes aux bornes (pour la largeur), de la Salle des Fêtes à l'atelier du ferronnier d'art (pour la longueur) en enrobé.

Le rabotage de la place sera réutilisé pour confectionner un parking devant le stade municipal et le Club de Tennis.

La Communauté de Communes a décidé de demander la globalisation de l'aide pour la voirie dans le but d'obtenir 30 % du montant HT des travaux.

Point n°9 : Cotisations 2018

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des courriers envoyés par :

- l'ADM03, adhésion 2018 pour un montant de 356,76 €,
- l'AMRF03, adhésion 2018 pour un montant de 146 €,
- la SPA du Cher pour la redevance fourrière chiens moyennant 542 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide de renouveler l'adhésion en réglant la participation financière de chacun au titre de l'année 2018.

Par ailleurs, au vu du concours de M. Alain ANDRIOT Inspecteur divisionnaire, Comptable, au Centre des Finances Publiques de Cérilly, il est décidé de prévoir au budget 2018 l'indemnité de conseil en sa faveur.

Point n°10 : Remboursement assurances

Plusieurs chèques de remboursement ont été reçus en mairie, depuis le dernier conseil, en novembre. L'encaissement ne peut se faire sans une délibération du conseil municipal pour accepter l'encaissement. Il est proposé aux élus d'établir une délibération qui permettra d'accepter les encaissements et enregistrements comptables pour tous les encaissements en faveur de la municipalité.

Le Conseil Municipal accepte d'encaisser les chèques émis par la SMACL pour remboursement d'IJ (indemnités Journalières) d'un total de 7 572,87 Euros et pour des bris de glace pour 78,00 Euros.

Point n°11 : Proposition du Centre de Gestion de l'Allier

A l'horizon de 2019, et du prélèvement à la source, le Centre de Gestion de l'Allier propose aux collectivités territoriales de gérer les payes, à leurs places, garantissant la sécurité et la légalité au regard de l'évolution des dispositions statutaires de la fonction publique. Cette gestion serait estimée à 9 ou 10 euros par bulletins de paie. La Commune a complété le questionnaire du CDG03 qui recense le nombre de collectivités intéressées par cette nouvelle mesure. Cette proposition est intéressante, il conviendra d'y adhérer si ces coûts sont confirmés.

Questions diverses

- **Sécurité routière** : Mme ACCOLAS précise qu'actuellement, deux points de comptage ont été mis en place sur Ainay-le-Château par l'UTT de Cérilly, au lieu-dit La Garenne et Route de Valigny, pour une durée située entre une semaine et 10 jours.

Mme ACCOLAS souhaite reprendre contact avec Mme JUTIER de l'UTT de Cérilly, pour voir les modalités d'installation de la plateforme, Route de Bourges. Par ailleurs, la Commune procédera prochainement à la demande de versement des amendes de police, cette demande est à effectuer avant le 30 avril.

- **ADIE** : Mme COUPAS informe l'assemblée de la venue de l'association ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative de l'Economie), jeudi dernier, à la salle des fêtes ; cette association propose une aide aux personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire, de créer leur entreprise grâce au microcrédit. Cette mission est proposée par le Département. Des informations sont disponibles en mairie et sur internet.

- **Culture** : Mme COUPAS informe les élus du programme culturel proposé par Mme Nathalie PASQUIER ; l'année débutera par une conférence sur La Femme au Moyen-âge par Olivier TROTIGNON et une lecture du CDN par une jeune troupe des Ilets « Narmol » ; en avril, la troupe du FOOTSBARN sera de retour à Ainay-le-Château pour « Un songe d'une nuit d'été » ; elle innovera avec la venue d'un crieur public dès le retour des beaux jours sur le marché. D'autres conférences seront programmées et une exposition de peinture des élèves des écoles clôturera l'année scolaire. Durant l'été, une exposition d'une partie de la collection d'Alain BOURBONNAIS fera son apparition dans les vitrines d'Ainay. A l'automne, ce sera un nouveau Salon du livre. Et d'autres projets sont à l'étude. Mme COUPAS souligne la pertinence du programme et félicite son auteure.

- **Fêtes et Loisirs** : Mme COUPAS propose une assemblée générale de l'association fin mars pour en parfaire les statuts.

- **Pharmacie** : M. BOUCAUMONT informe l'assemblée que les pharmacies d'Ainay-le-Château et de Saint-Bonnet-Tronçais ont obtenu l'autorisation de se regrouper à côté du supermarché. L'achat du terrain a été signé devant notaire fin décembre 2017. Les travaux de terrassement débuteront mi-mars et l'entrée théorique dans les nouveaux locaux se fera le 2 novembre. A noter que le service de portage à domicile des médicaments demeurera.

- **Ecoquartier** : M. REBY précise que la rue du Dr BUFFALINI et les réseaux s'y rapportant, doivent repasser dans le domaine public. La Société d'Équipement d'Auvergne (SEAU) a été contactée pour procéder à la rétrocession qui était prévue dans la concession d'aménagement de 2012. Par ailleurs, la Municipalité souhaite racheter à la SEAU une partie de terrain pour la construction de l'extension de la MSP. Dans l'attente de la régularisation complète, la municipalité demandera une attestation pour pouvoir jouir du terrain avant de débiter les travaux.

- **PARIS-NICE** : Le mardi 6 mars, le PARIS-NICE traversera le village vers 12h30. Cette 3ème étape de 210 km sera de passage de courte durée sur la commune et ne devrait pas apporter de perturbations dans la circulation. M. REBY précise que la sécurité de la course est assurée par la Garde Républicaine et la gendarmerie nationale.

- **Nouveau commerce** : Madame GAUMET informe de l'ouverture récente de la nouvelle épicerie, Place du Faubourg. Ce nouveau commerce sera ouvert tous les jours de 6h30 à 21h30. Il est tenu par 3 frères d'origine Sri-Lankais. Pour parfaire le service, ils assureront un dépôt de pain le jour de fermeture de la boulangerie et durant ses vacances.

- **SICTOM** : Mme COINE et M. TRUFFY informent les élus d'Ainay de la dernière réunion du SICTOM qui s'est tenue, il y a 1 mois et demi. Le Président du SICTOM est très embêté car le tri réalisé sur le secteur du SICTOM est seulement de 8 kg par habitant alors que la moyenne départementale est de 15 kg. Nous apparaissions comme très mauvais élèves. Il faut trouver une solution, peut-être

envisager un regroupement sinon la cotisation risque de doubler. Cependant le Président est hésitant pour se regrouper.

Les délégués du SICTOM réfléchissent sur l'opportunité de créer un pôle de compétence comme dans le Puy-de-Dôme. D'après eux, il ne faut pas attendre de ne plus avoir le choix pour décider. Ils proposent qu'il y est une simulation de regroupement qui soit faite.

- **FANFARE L'INDEPENDANTE** : M. AUDOUIN informe avoir assisté à l'Assemblée Générale de la fanfare l'Indépendante, le 19 janvier dernier. Un constat a été fait, les musiciens sont de plus en plus nombreux. Ils sont rejoints par des musiciens de Bourbon l'Archambault et de Sancoins, si bien que la salle de musique est devenue trop petite lors des répétitions. Une des possibilités d'extension est de reprendre le garage situé juste à côté de la salle et de l'aménager en conséquence.
Les travaux consisteraient à casser le mur de séparation et d'insonoriser le local. Les travaux seront inscrits au budget principal de la commune.
- **COMITE DES FETES** : M. AUDOUIN a assisté à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 26 janvier dernier. L'association dispose du local communal donnant sur le Champ de Foire, à l'arrière d'un commerce. Ils souhaitent que la commune investisse dans une VMC pour ventiler le local. Un devis sera demandé à un électricien.
- **FOYER RURAL** : Les radiateurs situés dans l'entrée du foyer rural sont très souvent positionnés pleine puissance alors que les portes sont grandes ouvertes. De ce fait, il est décidé de les supprimer. Cela permettra de réduire la consommation électrique.
- **POINT SUR LE PERSONNEL** : M. SIGNORET, responsable des employés communaux, est particulièrement satisfait de l'équipe qui, depuis début décembre, pourvoit à toutes les tâches qu'ils leur sont demandés alors que l'effectif est réduit. Valentin GONCALVES est un maçon qui donne entière satisfaction, le chantier de couverture et de maçonnerie avance vite. Le 1^{er} adjoint est satisfait de la qualité du travail de l'équipe des 3 employés et tient à le souligner.

Le prochain conseil municipal n'est pas fixé

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.